observt.

1775

observation sur une fracture complette a la partie inferieure de la jambe gauche compliquée d'accidents graves

le 18 9bre 1775 un coché de md.e la Duchesse de Mortemart se fractura la jambe dans une chutte qu'il fit de la hauteur de cinq pieds en tombant d'une terasse qui communique a son chasteau d'arcourt. un des bouts du tibia fracturé perçoit les teguments, et sans une botine dont la jambe etoit Muni le dechirement dit mr de la varenne eut eté plus considerable; les paysans qui vinrent a son secour luy tirer sa botte, et le firent souffrir cruellemt.

le chirurgien de mr Darcourt fut appellé ayant fait transporter le blessé a l'infirmerie du chasteau, il fit la reduction de la fracture, le malade fut saigné plusieurs fois, et la jambe fut arrosée d'eau de vie camphrée. Malgré ces secours la tuméfaction devint considerable la gangrene ~~le manifesta~~. le 2e jour de l'accident le malade fut attaqué de convulsions generales. le chirurgien de la Maison voyant le blessé dans un danger evidant fit appeller mr Delavarenne qui le trouva dans la crise des convulsions avec delire ayant autour de luy sept a huit personnes occupés a le tenir, dans les efforts violants qu'il faisoit pr se debarasser deux. dans cet etat mr delavarenne ne put rien entreprendre. il se contenta de faire relacher l'appareil. d'ordonner une potion antispasmodique

ARC 31 d. 1 n° 15

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

dans laquelle il fit ajoutter 30 gouttes de
laudanum liquide. Mr delavarenne attendu
au chasteau pr rendre compte du Malade.
Dit a Mr le Maréchal darcour, et atoute la
compagnie que son coché Etoit En danger
et dans le cas de l'amputation de la jambe
quil Etoit cependant des resources quil tenteroit.
le 28 le blessé Estant plus calme, et la fievre
moins forte. Mr Delavarenne Examen fait
de la jambe Débrida la plaie par des incisions
remis les os dans leur niveau, appliqua un
appareil convenable pr les mainteurs reduits.
et mis la jambe dans la boeste de Mr Petit.
le 29 l'appareil fut levé, il setoit fait une
Evacuation considérable de Matiere putride.
la jambe se trouva considérablemt Diminuée
les accidents calmés: des Pansements Methodiques
un regime severe continués jusqu'au, 21 xbre
suivant remirent les choses dans un Etat a
faire Esperer une parfaite guérison sous peu
de tems. a cette Epoque il revint des accidents
qui retarderent cette Esperance: le blessé fut
attaqué ~~d'une crampe~~ ^tres forte^ dans la jambe Malade
~~ecie fut~~ suivi de convulsions que la boeste se
trouva ecarté de la jambe et au pensement on
apperceû un des bouts du tibia faisant sailly
Mr Delavarenne attribua les nouveaux
accident a un froid Excessif qui survint ce
jour la, . Mr delavarenne ayant remedié a ces
accidents ce nouveau désordre fut rétabli de
sorte que le 18 janvier suivant le Malade se
trouva dans le meilleur Etat. le blessé desirant
se faire raser notre observateur luy permit

Deux heures apres le malade ressentit un douleur vive sur les angles de la Machoire inferieure. successivemt. sur les muscles crotaphites qui tinrent les Machoires dans un tel serremt. qu'on ne put rien faire prendre au blessé, les convulsions recommancerent. tout le corps se roidit et demeura dans une Espece de tetanos. Mr. delavarenne par le moyen de deux saignées au bras des remedes generaux, parvint encor a retablir le calme, dont il proffitta pr. faire prendre a malade un leger minoratif. qui procura d'abondantes Evacuations. le 24 le malade se trouva baucoup mieux. Mr De la varenne a observé que la plaie n'avoit soufferte aucunne altération sensible pendant le tems. la plus grande partie se trouvoit cicatrisée, a l'exception de la surface de la maléole interne qui étant altérée se détacha. et tomba dans le pendemt du cinq fevrier. le 19 Mars suivant il se détacha de la partie inferieure du tibia une piece d'os plus considérable, peu de tems apres la plaie a été entierement. cicatrisée. la flextion et l'extantion du pied se trouvent conservées. tout autre mouvements ~~sont~~ abolis le blessé a repris son état de coché au mois de juillet suivant.

Cette observation dit Mr delavarenne prouve l'abus qu'on fait souvent de l'amputation; il supposé apparamment que tout autre chirurgien l'auroit fait en pareil cas sur le champ. je dis qu'on ne devoit pas la faire dans l'Etat qu'il nous peint le blessé a l'instant ou il a été appellé ——

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

on pouvoit craindre d'estre obligé d'avoir
recours a l'amputation par la suitte, mais
on ut fait une faute de la faire sur le
champ, donc qu'elle n'étoit pas indiquée.
tout chirurgiens instruits auroit comme
M. Delavarenne a fait amployés tous les moijens
propres a calmer les accidents graves qui
existoint. je n'entend point blamer le chirurgien
qui a soigné le blessé pandant les neuf 1ers
jours, mais je suis convaincu que s'il avoit
connu la necessité d'agrandir la plaie faite
aux téguments par un des bouts du tibia
au moment de la fracture, et sur tout quand
il a vû que malgré les saignées. la diette
les toppiques, la fievre la douleur. le gonflemt.
augmantoient, que la gangrene s'est manifestée
il ut prevenu tout le danger qu'a couru le
malade de perdre, sa vie ou la jambe, et
la durée de sa cure.

M. Delavarenne s'est conduit en chirurgien
instruit. le blessé luy doit son rétablissemt.
mais le point de veu sous le quel il presente
son observation‡ ne peut etre accuelly de
l'academie, mais comme d'une fracture
compliquée par la lure de la quelle il a fallu
surmonter baucoup d'obstacles —

‡ sur l'abus qu'on fait souvent de l'amputation

Ce 2 avril 1778

Delamalle